Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 5 (1896)
Heft: 51

Artikel: Neujahr und Fachschule
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-522867

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 51.

Basel, den 19. Dezember 1896. **Bâle,** le 19 Décembre 1896.

Erscheint ⋄⋄ ⋄⋄ Samstags

Paraissant ⋄⋄ ⋄ le Samedi

Hôtel-Revue

Abonnement:
Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—
Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile od. deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—
Pour l'Etranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent moitié prix.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins | 5. Jahrgang | 5me Année | Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel.** ✻ TÉLÉPHONE 2406. ✻ Rédaction et Administration: **Rue des Etoiles No 21, Bâle.**

Todes-Anzeige.

Mit tiefem Bedauern erhalten wir die Nachricht, dass unser Mitglied

Herr Matthias Störi

Besitzer des Hotel Schwanderhof in Schwanden (Glarus)

nach nur 3-tägiger Krankheit, infolge eines Herzschlages, in seinem 56. Lebensjahre gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir Sie, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:
Der Präsident:
J. Tschumi.

Exonérations des Souhaits de Nouvelle-Année.

Par un don au profit de l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers, se sont exonérés des souhaits de nouvelle-année:

Sommes versées jusqu'au 5 décembre:

Herr	Berner F., Hotel Euler, Basel	Fr. 20
„	Dielmann E., Direktor, Palace Hotel, St. Moritz	„ 5
„	Flück C., Hotel Drei Könige, Basel	„ 20
„	Müller G., Restaurant Bad. Bahnhof, Basel	„ 5
„	Otto P., Hotel Victoria, Basel	„ 15
„	Wehrle G., Hotel Central, Basel	„ 5

Du 5 au 12 déc. — Vom 5. bis 12. Dez.:

Herr	Beha A., Hotel du Parc, Lugano	Fr. 20
„	Bon A., Hotel Rigi-First, Rigi	„ 15
„	Döpfner J., St. Gotthard & Termimus, Luzern	„ 20
„	Oschwald Max, Inselhotel, Konstanz	„ 10
„	Osswald Ph., Hotel Bellevue, Bern	„ 20
„	Pinösch C., Hotels Waldhaus u. Bellevue, Vulpera	„ 20
„	Saft R. B., Grand Hotel, Baden	„ 20
HH.	Sommer Gebr., Hotel Zähringerhof, Freiburg i. B. und Hotel Sommer, Badenweiler	„ 25
Herr	Spatz J., Grand Hôtel de Milan, Mailand	„ 20
„	Steger H., Hotel Krafft, Basel	„ 10
HH.	Strübin & Wirth, Hotel Schweizerhof, Interlaken	„ 20
Herr	Wegenstein F., Hotel Schweizerhof, Neuhausen	„ 20

Du 12 au 19 déc. — Vom 12. bis 19. Dez.:

HH.	Boller J. & Söhne, Hotel Victoria, Zürich	Fr. 20
Herr	Christen E., Comestibles, Basel	„ 20
„	Eisenmann C., Hotel Prinz Carl, Heidelberg	„ 10
„	Elskes A., Hôtel Bellevue, Neuchâtel	„ 20
„	Ettenberger G., Buffet, Bregenz	„ 10
„	Giger J., Hôtel du Lac, St. Moritz	„ 20
„	Gyr-Tanner K., Hotel Pfauen, Einsiedeln	„ 15
„	Haefeli H., Hotel Schwanen, Luzern	„ 20
HH.	Hauser Geb., Schweizerhof-Luzernerhof, Luzern	„ 20
Familie	Hirschi, Hotel Interlaken, Interlaken	„ 10
Frau	Hirt-Wyss, Hotel Bellevue, Magglingen	„ 15
	Uebertrag Fr. 470	

Durch einen Beitrag zu Gunsten der Fachschule des Schweizer Hotelier-Vereins haben sich von den Neujahrgratulationen entbunden:

	Uebertrag Fr. 470	
Herr	Illi K., Kurhaus, Weissenstein	„ 5
„	Jeremias J., Mainz a. Rhein	„ 40
HH.	Deutz & Geldermann, Ay (Champagne)	„ 40
„	Kraft & Wieland, Hotel Berherhof, Bern	„ 20
Herr	Lichtenberger C., Reichs-Hôtel & St. George, Interlaken	„ 15
„	Liebler R., Kurhaus, St. Moritz	„ 20
„	Meister J., Hotel Schweizerhof, Zürich	„ 10
„	Müller W., Hotel Belvédère, Interlaken	„ 10
„	Niess W., Hotel Victoria, Genf	„ 10
HH.	Pasche Frères, Pension Crochet, Bex	„ 5
Herr	Pasche H., Gérant, Lavey-les-Bains	„ 5
„	Pohl F. A., Hotel Bellevue, Zürich	„ 20
HH.	Spillmann & Sickert, Hotel du Lac, Luzern	„ 20
Herr	Starkemann A., Ger., Kurh. Schönberg, Freiburg	„ 5
„	Waelly A., Kurhaus, Magglingen	„ 10
„	Zähringer A., Hotel des Balances, Luzern	„ 10
„	Ziegler-Bachmann W., Hôtel Trois Rois, Vevey	„ 5
„	Ziltener A., Hotel Schwert, Weesen	„ 10
	Summa Fr. 690	

Neujahr und Fachschule.

Vor fünf Jahren hat unser Verein angefangen, gegen die zur Unsitte ausgeartete Gewohnheit der Versendung von Gratulationskarten anlässlich des Jahreswechsels einen Weg einzuschlagen, der sich nach zwei Seiten hin als zweckmässig und praktisch erwiesen hat, nämlich die Ablösung der Gratulation durch Entrichtung eines beliebigen Beitrages an die von unserem Verein gegründete und in so vorzüglicher Weise prosperierende Fachschule in Ouchy.

Bis anhin hat die Fachschule mit dem jeweiligen Zuschuss der Neujahrsgelder, Dank der berechnenden Leitung, sich selbst erhalten können. Einen um so bemühenderen Eindruck aber müsste es auf die mit grosser und anerkennenswerter Opferwilligkeit dem Institut vorstehenden Kollegen machen, wenn die Spenden, und damit das Interesse für die Schule eine Abnahme erleiden sollten. In diesem Sinue möchten wir eine rege Beteiligung an den Gratulations-Ablösungen aufs Angelegentlichste empfehlen.

Ums Neujahr 1893 flossen der Fachschule an solchen Beiträgen 835 Fr. zu, Neujahr 1894: 955 Fr., 1895: 1055 Fr. und 1896: 1335 Fr. Wie aus diesen Zahlen ersichtlich, ist die Beteiligung an diesem guten Werke mit jedem Jahre gestiegen, auf das Neujahr 1897 scheint jedoch, aus der bisher schwachen Beteiligung zu schliessen, ein Rückgang im Anzuge zu sein, dem wir noch frühzeitig genug steuern möchten. Wer da weiss, welch' freudiges Gefühl wir für die Fachschule jedes Mal empfinden, wenn der Geldbriefträger einige Gratulations-Entbindungs-Mandate auf unsern Redaktionspult niederlegt, der kann es auch begreifen, wenn wir heute der Fachschule zu lieb die Feder ergreifen, um alle diejenigen Mitglieder, welche noch nicht an die Ablösung der Gratulationen fürs Neujahr 1897 gedacht, ebenso höflich wie dringend einzuladen, dem guten Beispiele ihrer Kollegen zu folgen. Sollen wir offenherzig sein, so müssen wir gestehen, dass, so lobenswert das Bestreben ist, mit dem Versenden von Gratulationskarten einmal abzufahren, wir bei dieser Bitte eigentlich mehr im Auge haben, das Interesse für die Fachschule wach zu halten und zu fördern.

L'Hôtelier en voyage.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner de revenir aujourd'hui sur un sujet que nous avons déjà traité ici même il y a quelques semaines, savoir la présentation de notes aux confrères en voyage. A l'occasion de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration avait émis le vœu que cette question fût discutée encore une fois dans l'organe social et dans un sens catégoriquement affirmatif, attendu qu'elle ne saurait être résolue par contrainte ou par voie de règlement et qu'il est néanmoins désirable que l'idée dont il s'agit soit réalisée d'une manière aussi générale que possible.

C'est aussi dans cette supposition que la Société a décidé à l'unanimité de recommander à tous les hôteliers de la Suisse de se présenter réciproquement la note d'hôtel, tout en conservant la faculté d'en défalquer, par raisons de solidarité, une quotité quelconque à titre de rabais.

Non seulement les personnes dont les vœux nous ont au début engagé à porter la question devant le forum de la Société, avaient compris la nécessité d'une réforme, mais aussi chacun des sociétaires présents à l'Assemblée générale était pénétré du sentiment que le système appliqué jusqu'ici doit être abandonné et ne se justifie nullement par des motifs de confraternité.

A peu d'exceptions près, chacun des touristes composant le courant d'étrangers qui se déverse chaque année sur la Suisse et d'autres pays, tend à voyager le plus commodément et surtout le moins chèrement possible. Il en va tout autrement quand l'hôtelier se met en voyage; non point qu'il cherche à dépenser le plus possible, mais précisément cette hospitalité forcée qu'il rencontre partout, rend illusoires les agréments du voyage. Il n'en est peut-être pas un qui n'ait déjà éprouvé combien il est pénible de devoir se soumettre sans conditions à une hospitalité exagérée et qui ne se sente même blessé lorsque, après avoir demandé sa note, la réponse que tout est réglé lui est apportée par le premier sommelier, délégué à cet effet par son patron qui, lui, préfère ne pas se montrer et, par là, fait bien clairement entendre à son hôte que si celui-ci a reçu une hospitalité gratuite, ce n'est point pour le plaisir causé par sa visite, mais tout bonnement parce que l'usage le veut ainsi. Tout homme possédant quelque délicatesse de sentiments se le tiendra pour dit et, la prochaine fois, ira se loger ailleurs; il n'en est pas moins vrai qu'il a dû se soumettre sans mot dire à un traitement peu conforme aux égards qu'on se doit entre confrères et cette impression ne s'effacera pas, quand bien même il prodiguerait une somme de pourboires égale au double du total de la note. Le cas que nous venons de décrire est le pire qui puisse se produire; c'est cependant une éventualité dont on ne saurait nier la possibilité et qui se présente quelquefois.

Le plus déplaisant dans tout ceci, c'est la *façon* dont le sommelier s'acquitte de ses fonctions de messager; il le fait tantôt avec un air de condescendance, comme si c'était *lui* qui se montre généreux, tantôt avec des yeux „brillants d'espoir“ et la main entr'ouverte. Selon nous, la méthode la plus discrète et la plus correcte à suivre dans ce cas serait que l'hôtelier donnât l'ordre de lui envoyer le confrère qui a demandé sa note et que le personnel n'apprit jamais que tel ou tel hôte a été hébergé gratuitement.

La cordialité du départ n'est cependant pas toujours empreinte de sincérité, et personne ne sait mieux que l'hôtelier jouissant de l'hospitalité gracieuse d'un autre que tout ce qu'il consomme coûte bel et bien de l'argent à son hôte. Il n'y a qu'un novice jugeant tout superficiellement, qui puisse se dire: un de plus ou de moins à table, qu'importe! la nourriture est là, qu'on l'absorbe sans la payer ou qu'on la jette, cela revient au même.

Ce n'est plus la même chose lorsqu'il s'agit d'amis, c'est-à-dire lorsque, entre deux hôteliers qui se rendent visite, il y a plus que des relations de confrère à confrère; aussi, les réflexions qui précèdent ne s'appliquent-elles point à ce cas particulier; mais si les